



Flash Spécial

Prime Exceptionnelle

Février 2019



Les organisations syndicales représentatives dans l'institution Sécurité Sociale (CGT, FO, CFDT) ont été invitées à discuter de l'attribution de la prime exceptionnelle, pour laquelle le Ministère a, suite à la très forte mobilisation du personnel (grèves des 18 décembre, 29 janvier et 5 février), alloué une enveloppe, dont le montant global représenterait une prime d'environ 70 euros si celui-ci était réparti entre chaque agent !

Lors de cette rencontre, aucune négociation ni discussion possibles, il s'agissait plutôt de nous informer de l'arbitrage de notre employeur sur les modalités d'attribution de cette enveloppe :

Attribution d'une prime d'un montant de 257 euros bruts aux seuls agents dont le coefficient développé (Coef. de base + points d'expérience + points de compétence) est inférieur ou égal à 259 points, soit 1876 euros bruts ... Et rien pour les autres, soit environ 80% du personnel !

Cette proposition est soumise à signature aux trois syndicats représentatifs jusqu'au 12 mars. Notre employeur cherche désespérément une organisation syndicale pour signer ce texte, qui rappelle le 80% du personnel et que dire aux agents qui ont un coefficient développé de 260, 261... qu'ils sont trop payés !! A défaut de signataire, le directeur de l'UCANSS reviendra devant le Comex pour savoir s'il prend, ou pas, une décision unilatérale.

Pour la CGT cela est inacceptable, bien que des mesures pour favoriser les bas salaires soient nécessaires, cette proposition est bien loin de répondre aux revendications salariales et exclut près de 80% du personnel. La CGT revendique une prime de 300 euros, parce que cela est possible, de l'argent il y en a, les excédents budgétaires et les provisions non exécutées de l'intéressement pourraient servir à une prime plus importante pour toutes et tous.

Le rapport de force doit s'intensifier. Profitons de la prochaine négociation sur la classification programmée le 19 mars et de la mobilisation interprofessionnelle (CGT-FO-Solidaires-UUNEF-UNL) prévue ce jour, pour se mobiliser à nouveau, être en grève pour gagner sur nos revendications :

- *L'attribution d'une prime de 300 euros pour l'ensemble du personnel*
- *L'augmentation de la valeur du point avec un salaire minimum à 2000 euros*
- *La mise en place d'une classification permettant un véritable déroulement de carrière avec la reconnaissance des compétences, des qualifications et des diplômes*
- *L'arrêt des suppressions de postes et le remplacement de tous les départs en CDI*
- *Le respect et le maintien de toutes les dispositions de notre Convention Collective et de nos accords locaux.*

La Sécurité Sociale est en danger, nos emplois sont menacés, nous avons toutes et tous de bonnes raisons d'être indigné.e.s, de nous organiser et de poursuivre l'action le 19 mars.

Des miettes pour certains et rien pour d'autres, c'est NON !!!

**Nous ne sommes pas des pigeons !
Toutes et Tous en grève le 19 mars**

**Le 19 Mars 2019:
Tous en grève !**

Voilà comment le Ministère et le COMEX nous voient !



Prime "Macron", quelques miettes pour les salariés de la Sécu et surtout, du MEPRIS !

Rien pour 80% des Salariés...

La CGT revendique entre autre :

L'attribution de mesures immédiates pour TOUS les salariés pour pallier à l'augmentation du coût de la vie.
La valeur du point à 10C et le Salaire Minimum Professionnel Garanti à 2000C Brut.
Le remplacement de la prime d'intéressement par une prime pérenne d'1/2 mois de salaire avec un minimum de 1000C.

